



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Soudan

Question écrite n° 72751

Texte de la question

M. Claude Gaillard appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation gravissime qui règne actuellement au Soudan, qualifiée par des observateurs d'humainement désastreuse. Le lien entre l'état de guerre et les atteintes aux droits de l'homme à l'égard des populations du Sud-Soudan et l'exploitation pétrolière dans cette région a été mis en évidence par de nombreuses associations. Celles-ci ont lancé une campagne contre l'exploitation du pétrole au Soudan jusqu'à ce qu'un accord intervienne en faveur d'une paix juste et durable. Il lui demande donc de lui apporter toutes précisions sur l'action de la France dans ce contexte, y compris en faveur d'une action coordonnée au niveau européen.

Texte de la réponse

La guerre civile qui dure au Soudan sans interruption depuis 1983 oppose l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) de John Garang aux forces gouvernementales et aux milices alliées. Les combats, localisés essentiellement dans le sud du pays, ont donné lieu à des violations des droits de l'homme : recrutements et déplacements forcés des populations, rançonnement, enlèvements, voire assassinats de civils. Ils se sont intensifiés depuis la mise en exploitation des ressources pétrolières à partir d'août 1999, entraînant d'importants mouvements de populations venus s'ajouter aux déplacements liés aux activités d'extraction elles-mêmes. Dans ce contexte, la France et ses partenaires européens, qui ont engagé depuis 1999 un dialogue politique avec les autorités soudanaises, appellent les parties à cesser les hostilités et à s'engager fermement dans le processus de négociation mené sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et bénéficiant du soutien diplomatique et financier de la communauté internationale. La question des conditions de l'exploitation pétrolière, mises en causes par le rapporteur spécial des Nations unies pour les droits de l'homme au Soudan, et plusieurs fois abordées avec les autorités à titre bilatéral ou dans un cadre multilatéral, fait l'objet d'une mention dans les résolutions sur la situation des droits de l'homme au Soudan, présentées annuellement par l'Union européenne et adoptées par la Commission des droits de l'homme et l'assemblée générale des Nations unies. La France a par ailleurs salué la signature le 19 janvier dernier par les autorités soudanaises et l'APLS/Monts Noubas d'un accord de cessez-le-feu de six mois renouvelable. Celui-ci doit faire l'objet d'une supervision internationale à laquelle la France devrait participer. Le gouvernement soudanais et l'APLS ont également signé, les 10 et 11 mars dernier, un accord prévoyant d'épargner les cibles civiles (personnes et biens). Cet accord s'applique à l'ensemble des zones de conflit.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gaillard](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72751

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2002, page 638

Réponse publiée le : 15 avril 2002, page 1990